

wAnderCoop

Plan Financier

2 Septembre 2020

## PLAN FINANCIER

En application de l'Art. 6:5. § 1er du Code des Sociétés, les fondateurs de la société coopérative wAnderCoop ont établi le plan financier justifiant le niveau de capital social envisagé pour la constitution de celle-ci. Ce document sera conservé par le notaire sans devoir être déposé avec le présent acte de constitution.

### I. Description de l'activité projetée

#### Finalités :

La coopérative a pour vocation, dans l'intérêt général, de générer un impact sociétal positif pour les femmes et les hommes, l'environnement et la société dans sa globalité. La coopérative et les coopérateurs se veulent être des acteurs de transition écologique, économique et sociale dont ont besoin nos sociétés face aux crises climatiques, sociales et démocratiques que nous connaissons. Cela se traduit plus concrètement de la manière suivante :

1. Permettre aux humains de se réapproprier leur alimentation et ses modes de consommation, de mieux les comprendre pour mieux les choisir (comprendre les impacts des modes de productions, de transport et de distribution alimentaires "classiques" et connaître les alternatives à ces modèles).
2. Favoriser l'accès à des produits alimentaires et non-alimentaires issus de modes de production, de transformation, de transport et de distribution plus respectueux sur tous les plans : écologique (respectueux pour la planète), économique (respectueux pour l'ensemble des opérateurs économiques impliqués, dont les producteurs mais aussi les consommateurs) et social (basés sur des liens de respects et de solidarité entre les hommes).
3. Construire et faire vivre un modèle économique différent mais réaliste et innovant, ne recherchant pas le profit et son accumulation individuelle, privilégiant l'innovation économique et sociale dont les circuits-courts, les modèles coopératifs, l'économie du partage et de la solidarité, l'économie circulaire, le zéro-déchet, la sobriété, la complémentarité des connaissances et compétences,...
4. Développer une communauté d'acteurs de changements ouverte à toutes et tous, sans aucune discrimination, basée sur des pratiques démocratiques et participatives. La coopérative se veut être un lieu d'éducation permanente et de participation active à la société ainsi qu'un moteur de création d'une dynamique positive pour le quartier ou la région où elle s'installe. La solidarité, l'entraide et la mixité sociale, culturelle et économique font partie des valeurs fondatrices du projet.

5. Partager notre expérience et nos connaissances/compétences avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent également devenir acteurs de changements.

**Objet :**

La coopérative a pour objet, en Belgique ou à l'étranger, pour compte propre ou compte de tiers ou en participation avec ceux-ci, d'entreprendre :

1. Le développement de modèles de production, de transformation, de transport et/ou de distribution de biens alimentaires et non alimentaires ou de services liés répondant aux finalités de la coopérative. Il s'agira notamment de la création et la gestion de :

- filières en circuit court de production et/ou de distribution alimentaire ou non-alimentaire,
- lieux d'approvisionnement de quartier à destination des coopérateurs,
- de services permettant l'approvisionnement en biens de consommation de qualité,
- ...

2. La conception et l'organisation d'actions ou d'événements, d'informations, de sensibilisation, d'animation ou de formation aux modes de consommation au sens large (de la production à la consommation et leurs impacts, aux modèles économiques existants et leurs impacts,...) à destination des coopérateurs et plus largement (notamment à destination du quartier ou de la région).

3. Toute démarche permettant de partager ses expériences et expertises, connaissances et compétences mais aussi ses outils et certaines données dans le but de soutenir celles et ceux qui souhaiteraient étendre le modèle défendu plus largement.

La société peut, d'une façon générale, accomplir toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à ses finalités et son objet ou susceptible d'étendre ou de développer son activité dans le cadre de sa finalité sociale. Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes associations, sociétés, affaires ou entreprises ayant un objet similaire, connexe au sien ou qui soit de nature à favoriser le développement de son entreprise, à lui procurer des matières premières ou à faciliter l'écoulement de ses produits ou de ses services.

Cette liste est énonciative et non limitative.

La société dispose, d'une manière générale, d'une pleine capacité juridique pour accomplir tous les actes et opérations ayant un rapport direct ou indirect avec son objet ou qui seraient de nature à faciliter directement ou indirectement, entièrement ou partiellement, la réalisation de cet objet.

Elle peut exercer les fonctions d'administrateur ou liquidateur dans d'autres sociétés.

La société peut se porter garant ou fournir des sûretés réelles pour des sociétés ou des personnes privées, au sens le plus large.

Au cas où la prestation de certains actes serait soumise à des conditions préalables d'accès à la profession, la société subordonnera son action, en ce qui concerne la prestation de ces actes, à la réalisation de ces conditions.

## **II. Aperçu de toutes les sources financières au moment de la constitution et à la fin de l'année 2020**

La société coopérative wAndercoop sera exclusivement capitalisée en numéraire via un premier versement de 4.100 euros sur le compte spécial ouvert au nom de la société en formation auprès de la banque Triodos. Tel que le prévoit l'Art 6 :10 du Code des sociétés et des associations, une preuve de ce dépôt est remise au notaire instrumentant.

Nombre d'actions de classe A	41
Capitaux propres totaux:	4.100€
Montant libéré :	4.100€

Ce premier versement sera complété par d'autres versements successifs de la part de chaque nouveau coopérateur. Le plan financier prévoit pour l'année 2020 un capital total de 17.500€, soit 175 parts de classe A de 100€.

Par ailleurs, et en vue de couvrir ses besoins d'investissements de court terme, la coopérative prévoit de contracter un crédit d'investissement auprès de la banque Triodos (montant égal aux investissements budgétisés pour l'année 1, ainsi que les stocks de cette même année et les trois premiers mois de salaire, loyer et charges). Ce crédit d'investissement bénéficie d'une franchise de 1 an en capital et est octroyé pour une durée de 7 ans. Le crédit est conditionné à un apport en fonds propres à hauteur de 20% des investissements, montant déjà budgétisé dans notre plan financier. Ce financement a fait l'objet d'un accord de principe et devra être confirmé après la constitution et le capital de 17.500€ prévu pour la fin 2020.

### **Répartition du capital à la constitution**

Les comparants repris ci-dessous déclarent souscrire les 41 premières actions de classe A :

- Liste des comparants = membres fondateurs

## I. Bilan sur les trois premiers exercices complets (2020/2021 – 2022 - 2023)

BILANS		2020	2021	2022	2023	2024
Actifs immobilisés		13,733	26,600	35,433	36,867	25,767
Actifs circulants		15,738	-14,29 7	-17,706	63,187	239,148
	Stocks	4,102	9,961	27,372	52,514	76,237
	Créances	1,189	957	551	0	0
	Trésorerie	10,448	-25,21 4	-45,629	10,673	162,912
<b>Total de l'actif</b>		<b>29,472</b>	<b>12,303</b>	<b>17,728</b>	<b>100,054</b>	<b>264,915</b>
Capitaux propres		-954	-23,91 6	-41,017	6,483	137,222
	Capital	17,500	42,500	67,500	92,500	117,500
	Réserves et résultat reporté	-18,454	-66,416	-108,517	-86,017	19,722
Dettes bancaires et emprunts		18,392	15,204	11,635	7,968	4,199
Autres dettes		12,033	21,015	47,110	85,603	123,494
<b>Total du passif</b>		<b>29,472</b>	<b>12,303</b>	<b>17,728</b>	<b>100,054</b>	<b>264,915</b>

Rmq : le premier exercice comptable se terminera le 31/12/2021, le premier exercice s'établira donc sur 16 mois.

## II. Compte de résultats projeté sur les trois premiers exercices complets (2020 – 2021 – 2022 - 2023)

RESULTATS		2020	2021	2022	2023	2024
Chiffre d'affaires (produit d'ex.)		15,600	169,875	461,650	957,950	1,430,800
Coûts des ventes (coûts var.)		12,246	133,281	384,654	786,506	1,174,730
Marge brute d'exploitation		3,354	36,594	76,996	171,444	256,070
<i>en % du CA</i>		21.50%	21.54%	16.68%	17.90%	17.90%
Charges d'exploitation		19,083	76,960	110,561	138,107	135,738
Frais généraux (charges ext.)		12,123	53,122	54,928	56,789	51,981
Ressources humaines		6,960	23,838	55,633	81,318	83,757
<i>Heures participatives/semaine</i>		77	32	54	73	93
EBITDA		-15,729	-40,366	-33,565	33,337	120,332
Dotations aux amortissements		-2,267	-7,133	-8,167	-10,567	-11,100
Résultat avant impôts		-18,454	-47,963	-42,101	22,500	109,062
Résultat après impôts		-18,454	-47,963	-42,101	22,500	105,738

Rmq : le premier exercice comptable se terminera le 31/12/2021, le premier exercice s'établira donc sur 16 mois.

### III. CASH-FLOW projeté sur les trois premiers exercices complets (2020 – 2021 – 2022 - 2023)

CASH-FLOW		2020	2021	2022	2023	2024
1.	Cash-flow opérationnel	-9,444	-37,474	-24,846	46,970	131,007
	Résultat hors amortissements	-16,187	-40,829	-33,934	33,067	116,838
	Variation du BFR	6,743	3,355	9,088	13,903	14,168
2.	Cash-flow financier	35,892	21,812	21,431	21,333	21,232
	Sources de financement	35,892	25,000	25,000	25,000	25,000
	Remboursement des dettes	0	-3,188	-3,569	-3,667	-3,768
3.	Investissements	-16,000	-20,000	-17,000	-12,000	0
<b>Variation de trésorerie</b>		<b>10,448</b>	<b>-35,662</b>	<b>-20,415</b>	<b>56,302</b>	<b>152,238</b>

Rmq : le premier exercice comptable se terminera le 31/12/2021, le premier exercice s'établira donc sur 16 mois.



#### **IV. Descriptions des hypothèses retenues lors de l'estimation du chiffre d'affaires et de la rentabilité**

Ces hypothèses sont construites sur base d'une étude des autres projets similaires existant et d'estimations basées sur les échanges avec les coopérateurs et coopératrices intéressé.e.s, notamment rencontrés dans le cadre de la première réunion publique ayant regroupé près de 200 de personnes en septembre 2019.

- La coopérative vise une croissance mensuelle du nombre de coopérateurs (classe A) de 25, à l'exception des mois d'été de juillet et août durant lesquels il n'y aura pas de nouveaux coopérateurs. Chacun de ces coopérateurs libèrera au minimum un montant de 100€.
- Il n'y a pas de coopérateurs de classe B ou C qui sont prévus dans un premier temps.
- Le panier mensuel moyen sera de 48€ à compter de la première année, ce qui représente un panier hebdomadaire de 12€ par membre/famille. Le supermarché coopératif proposera dès la première année des produits frais, du food et du non-food. Pour cette raison, le panier de 12€ nous semble parfaitement réaliste et plutôt conservateur.
- Les années suivantes, le panier augmentera à 75€, 98€ et enfin 112€ pour la 4<sup>ème</sup> année. Il s'agit d'un scénario conservateur lorsqu'on le compare à d'autres coopératives alimentaires créées en Belgique ou en France.
- Le plan financier prévoit l'engagement de 0,5 ETP dès l'ouverture. Ce salarié doit permettre d'assurer le fonctionnement opérationnel de la coopérative, tant en ce qui concerne le magasin que l'organisation de la vie coopérative (en ce compris, l'organisation du travail des membres). Dans un premier temps, nous prévoyons des plages d'ouverture restreintes pour faciliter la gestion logistique du magasin. En outre, tous les membres-coopérateurs participeront activement à la coopérative à raison de 3h par mois.
- Les investissements prévus sont de l'ordre de 55.000€ sur les 3 premiers exercices, essentiellement pour l'installation des frigos, des étagères, de la caisse, etc.
- Ces investissements, comme les stocks et une partie du fonds de roulement seront financés par Triodos à hauteur de 80%.
- L'année 2023 verra son premier exercice profitable et permettra de compenser les pertes reportées des premières années.

wANDERCOOP  
SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE  
39A, rue A. Willemyns – 1070 Anderlecht  
1070 Bruxelles

## **VII. Décision**

Il ressort de ce qui précède que lors de sa constitution et pour les trois années à venir, la société coopérative wAnderCoop disposera des ressources financières nécessaires, qu'elles soient internes ou mises à disposition par ses membres-fondateurs, afin d'exercer ses activités au moins durant les trois premiers exercices et ce jusqu'au point où ses exercices comptables seront positifs de manière structurelle et récurrente.

## **Les fondateurs**

...